

Critères d'évaluation de GAPEP

Tableau annuel d'indicateurs de mesures d'impact du programme.

L'agence nationale du DPC, demande une « évaluation des actions et de la mise en œuvre de la procédure d'amélioration de la qualité ». Aussi, afin de pouvoir valider vos séances d'EPP, nous vous demandons de compléter le questionnaire ci-dessous :

Cochez /ou non les cases rouges

1	Conformité des thèmes aux priorités d'orientation* DPC santé au travail (Voir ces thèmes dans la page suivante)	<input type="checkbox"/> Tout à fait conforme <input type="checkbox"/> partiellement conforme ou proche <input type="checkbox"/> problématique de santé au travail autre laquelle ?; <input type="checkbox"/> Hors santé travail <input type="checkbox"/> ...
2	L'exposé du cas clinique et la discussion permet de comprendre « visualiser» l'activité de travail Ou, la séance a-t-elle pris le travail pour grille de lecture ? (exposé et discussion) ?	<input type="checkbox"/> Oui tout à fait <input type="checkbox"/> Oui relativement <input type="checkbox"/> Peu <input type="checkbox"/> Non pas du tout
3	L'exposé du cas clinique permet de comprendre l'état de santé du salarié	<input type="checkbox"/> «Diagnostic » <input type="checkbox"/> Douleur(s) et gêne(s) <input type="checkbox"/> Vécu <input type="checkbox"/> On ne sait pas
4	La séance (présentation Clinique et discussion) s'appuie sur des références bibliographiques et des recommandations (grade)	<input type="checkbox"/> À des recommandation(s) validée(s) (HAS) <input type="checkbox"/> A des référence(s) bibliographique(s) <input type="checkbox"/> À des consensus empiriques
5	L'exploration du lien santé travail	<input type="checkbox"/> Explicite <input type="checkbox"/> Évoqué plus ou moins <input type="checkbox"/> Non discuté
6	Quel retour au salarié	<input type="checkbox"/> Retrait du poste <input type="checkbox"/> Conseils et explications <input type="checkbox"/> Documents remis <input type="checkbox"/> Programmation d'un suivi du salarié <input type="checkbox"/> Implication du salarié.
7	Quels retour a été proposé à l'entreprise	<input type="checkbox"/> Aménagement de poste <input type="checkbox"/> Aménagement du temps de travail <input type="checkbox"/> Courrier d'alerte <input type="checkbox"/> Conseils et explications <input type="checkbox"/> Documents remis
8	Repères pour la pratique professionnelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Recherches à faire

Le tableau peut aussi être utiliser à chaque séance pour une évaluation ponctuelle.

*** Arrêté du 8 décembre 2015**
fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des
professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE
SANTÉ *(extraits concernant notre pratique, y compris nos coopérations)*

I. - RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé
S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, **sous la coordination du médecin traitant¹**.

Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (Pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

Soutenir les services de santé au travail

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : **Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.**

II. - FACILITER AU QUOTIDIEN LES PARCOURS DE SANTÉ

Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé

Orientation n° 21 : Élaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

III. - INNOVER POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Innover en matière de formation des professionnels

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Annexe II

ORIENTATIONS DÉFINIES PAR PROFESSION DE SANTÉ OU SPÉCIALITÉ, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES CONSEILS NATIONAUX PROFESSIONNELS OU, EN LEUR ABSENCE, DES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION OU DE LA SPÉCIALITÉ

1. Professions médicales

...

Médecin spécialisé en médecine du travail :

Orientation n° 1 : risques psychosociaux.

Orientation n° 2 : traçabilité des expositions professionnelles.

Orientation n° 3 : maintien dans l'emploi.

Orientation n° 4 : les cancers professionnels.

¹ Notre pratique pourrait comporter un volet de coopération avec les généralistes